

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE E

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE (Siège-DIFQ- Itinérants)

du 24 septembre 2020

La délégation **FORCE OUVRIERE** était composée de : Michael CORRIETTE, Franck LAMOULEN

Séance présidée par Mostafa RHARADE

Ouverture à 9h30.

Compte tenu de la situation sanitaire liée au Covid-19, ce CSE E se déroule en visioconférence.

Ordre du jour

1. Approbation des PV :

- 1.1. CSE extra du 8 juillet
- 1.2. CSE ordinaire du 23 juillet

Les procès-verbaux ont été adoptés à la majorité.

2. Covid-19 :

- 2.1. Point de situation
- 2.2. Règles explicites sur le port du masque
- 2.3. Point sur la poursuite du télétravail et la reprise d'activité en présentiel en zone rouge.
- 2.4. Retour de la commission CSSCT du 29 juillet
 - 2.4.1. Impact sur les documents uniques Covid
 - 2.4.2. Personnes vulnérables, impact du nouveau dispositif au 31 août 2020

La secrétaire du CSEE a lu le communiqué intersyndical CFE-CGC, CFDT, FO, SUD demandant une augmentation de la PRU de 70 euros.

Mostafa. RHARADE expose la situation avec la recrudescence de la circulation du virus et des réglés qui ont été formalisées dans une note du 10 septembre.

Le télétravail reste recommandé s'il est compatible avec l'emploi et une présence une fois par semaine est demandée au sein du siège social pour rompre l'isolement.

La notion de personnes vulnérables a été redéfini par des textes gouvernementaux.

Force Ouvrière remarque qu'un seul document a été remis pour la préparation de ce CSEE et s'étonne du peu d'information donnée par la direction

La situation sanitaire mérite un meilleur traitement et Force Ouvrière confirme que le travail en distanciel permet d'« anesthésier » les informations.

Les zones rouges et rouges renforcés ont changé la donne et Force Ouvrière considère que les personnes vulnérables devront reprendre le travail puisque la notion de vulnérabilité a été réduite.

Les incidents survenus à Montreuil (incendie et évacuation dans une désorganisation totale) ont jeté la suspicion sur l'air climatisée dans la tour et le port des masques dans un espace clos pose question au personnel.

S'agit-il d'un bureau individuel ou pourtant deux personnes peuvent être en face à face ou d'un open space ou plusieurs personnes portent les masques ?

Les formateurs itinérants ont repris la route en septembre et des cas de Covid apparaissent dans les centres où ils officient et ici ou là, ils s'inquiètent de conditions sanitaires inadaptées.

Les fiches action de la direction générale sur les conditions sanitaires doivent être revues à la lumière des difficultés sur le terrain et les documents uniques corrigés pour prendre en compte la prévention réelle des risques encourus par le personnel et les mesures gouvernementales par territoire.

3. Libération du 18 étage :

3.1. Information sur la libération de l'étage et la sous-location.

3.2. Information sur la relocalisation provisoire des salariés du 18e et ceux des étages impactés.

3.3. Rétro planning jusqu'à l'implantation définitive.

Mostafa RHARADE informe que la première phase de déménagement provisoire sera effectuée selon la fiche mouvement annexée et la deuxième phase est en cours d'analyse et s'effectuera avant la fin de l'année après une analyse avec les équipes.

Force Ouvrière s'était élevé contre le principe d'un déménagement en deux temps. Pas en deux temps et trois mouvements, mais plutôt en deux temps et trois mois...

Force Ouvrière se demande si l'AFPA en raisonnant argent et sous location ne sous-estime pas l'impact auprès des salariés du siège devenu saltimbanques, une fois en télétravail, une autrefois en présentiel dans un nouveau bureau au gré des mouvements de personnel.

4. Plan Jeune

4.1. Information sur les modalités de mise en œuvre

Mostafa RHARADE expose le plan jeune avec 35.000 jeunes mineurs accueillis dans 50 centres à partir de 12 octobre 2020.

Cette formation privilégiera la mise en confiance des jeunes en décrochage avec des séquences autour de l'orientation, de savoirs être, d'apprentissage de base et aura pour objectif de placer ces jeunes en formation ou en emploi ou en service civique.

Force Ouvrière est consciente de l'intérêt de ce dispositif pour l'activité de l'AFPA, mais les conditions sont-elles réunies pour réussir cette mission ?

Les équipes d'ingénierie ont travaillé d'arrache-pied pour concrétiser très rapidement des modules pédagogiques accessibles à ce type de public et sa mise en place suscite des interrogations pour les formateurs itinérants qui seront sollicités avec ce nouveau rôle d'éducateur qui demande de l'énergie.

L'AFPA a successivement lancé prépa compétences, les plateformes METIS durant le confinement et maintenant les formateurs itinérants devront pratiquer différemment.

Cette urgence à former des mineurs pose le problème de l'adaptation de nos outils pédagogiques et des équipes s'éloignant de l'objectif initial de la formation professionnelle basée sur l'autonomie et la responsabilité des stagiaires.

5. Centre de Services Partage et Territoire Digital

5.1. Présentation et implantation

5.2. Organisation et positionnement vis-à-vis des équipes régionales

Mostafa RHARADE informe que le centre de valencienne avec la DR Hauts de France est le lieu de cette nouvelle entité qui comprend près de 10 personnes en CDD et qui travaille sur le distanciel auprès des stagiaires en réponse à un appel d'offre de 0 lot concernant du tertiaire. Ce personnel en CDD est rattaché au périmètre SID.

C

Force Ouvrière apprend qu'une nouvelle entité territoire digital rejoint le périmètre SID et ce CSE-E SID devient désormais un lieu de passage avec près de 50% du personnel disséminé aux quatre coins de la France et ballotté par tous les vents au gré des appels d'offre.

Cette pratique à incorporer par tous les moyens des entités aux problématiques différentes (DIFQ, Siège, Itinérants, CSP, territoire digital etc...) mènera à un non-sens dans l'organisation générale de cette nouvelle direction dialogue social et RH.

6. Conséquences du jugement du TA sur le PSE :

- 6.1. Impact sur les salariés licenciés, les départs volontaires, les modifications de contrats, les DTFC et les salariés protégés
- 6.2. Sur la mise en œuvre de l'organisation cible — Siège, Itinérants et DIFQ
- 6.3. Sur les recrutements et les mobilités internes
- 6.4. Sur les ruptures conventionnelles éventuelles

Mostafa RHARADE informe que les conséquences du jugement qui est en appel actuellement se concentre sur les salariés protégés dont le processus de départ est suspendu et sur le périmètre SID. Aucun salarié n'est impacté. Il faut attendre l'appel du jugement qui interviendra dans quelques mois.

Force Ouvrière trouve cette réponse sibylline car les conséquences seront plus impactantes au vu des lois en vigueur sur un PSE.

Force Ouvrière a aussi fait remarquer que le canal unique de recrutement qui prévaut au dispositif itinérants a été détourné de son objectif initial.

A l'heure où l'AFPA nous explique que des économies sont de rigueur, une mission de plusieurs mois d'un formateur itinérants a été annulée et remplacée par un prestataire extérieur et ce formateur ainsi se retrouve sans mission.

Quelle est la logique qui pousse la direction du dispositif itinérant à ne pas privilégier son propre personnel ?

7. Représentants de proximité

7.1. Mise en place de la réunion annuelle avec le CSEE SID

7.2. Calendrier des réunions mensuelles

7.3. Communication des Questions/Réponses des réunions des RP aux salariés et aux CSEE-SID

Mostafa RHARADE va convoquer les représentants de proximité pour une réunion du CSEE en relation avec la commission santé sécurité du CSEE.

Un calendrier a été réalisé pour les réunions suivantes et communication par compte rendu est donnée aux salariés lorsque des questions sont posées préalablement par les RP.

Force Ouvrière : espère que cette réunion sera fructueuse car les RP ont œuvré pour l'élaboration des documents uniques Covid durant cette période et mériteraient que leur rôle soit réévalué comme maillon indispensable des interrogations des salariés.

Malheureusement certaines questions en réunion RP ont été recalées, la direction estimant qu'il ne s'agissait pas de la bonne instance.

8. Fonctionnement du CSEE :

8.1. Les ASC en quelques chiffres (inviter Hélène)

8.1.1. Travail de la commission sur les actions de fin d'année a la demande du bureau

8.2. Calendrier des commissions

Mostafa RHARADE donne la parole à Hélène MAYANS secrétaire administrative des ASC qui nous informe que près de 41 mails de demandes d'informations liées au nouveau site internet ont été traités et que de nombreuses connexions sur couleur ont permis de gérer 24 demandes de remboursement vacances, 28 liées à l'activité sportive, 160 chèques vacances sur le premier envoi, 7 chèques cultures et 86 billets loisirs.

Des tutoriels existent aussi pour une bonne prise en main du site internet dédié.

Un deuxième envoi de chèque vacances est programmé en septembre.

La secrétaire du CSEE demande que la commission se réunisse pour préparer la distribution de chèques cadeaux ou d'autres actions à proposer pour validation auprès du bureau.

Fin de la séance à 16h00.